

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3867-2013

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville
et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Gaz Métro »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
*(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)*

Je, soussigné, VINCENT REGNAULT, directeur, Transport et approvisionnement gazier, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de Gaz Métro et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Gaz Métro est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Gaz Métro dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à l'annexe 1 de la pièce Gaz Métro-5, Document 5;
4. Plus précisément, les informations caviardées contenues à l'annexe 1 de la pièce Gaz Métro-5, Document 5 contiennent les prix ou les informations permettant de les déduire, consentis par des tiers pour des transactions d'échange entre des points géographiques;
5. Or les informations caviardées qui y sont contenues sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, pourraient porter atteinte aux négociations contractuelles futures de Gaz Métro et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de sa clientèle;
6. Compte tenu de ce qui précède, Gaz Métro est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues à l'annexe 1 de la pièce Gaz Métro-5, Document 5 pour une durée de dix ans;

7. En effet, Gaz Métro considère qu'au terme de cette période, les informations commerciales dont elle demande la confidentialité deviennent obsolètes et sans intérêt d'un point de vue concurrentiel;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

(s) Vincent Regnault

VINCENT REGNAULT

Directeur, Transport et approvisionnement gazier

Affirmé solennellement devant moi,
à MONTRÉAL, ce 27^e jour de janvier 2017

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour tous les districts
judiciaires du Québec